

COMMUNE DE HAUTEFAGE LA TOUR

AVIS DU MAIRE

Vu le décret N°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Vu l'arrêté du 17 octobre 2020 prescrivant les mesures visant à lutter contre la propagation du virus covid-19 dans le département du Lot-et-Garonne.

La réunion pourra se dérouler en fixant un nombre maximal de personnes à y assister.

Le Maire de la Commune a l'honneur d'informer ses administrés que :

Le conseil municipal est convoqué **le lundi 13 Septembre 2021 à 19h00 à la salle des fêtes.**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12/07/2021
- Décision modificative : Multiservice
- Complément d'adressage Pech d'Oueilles
- Démission poste du 4ème adjoint
- Cantine à 1 €
- **Questions diverses**

Fait à la mairie, le 6 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Marie LAFOSSE

